



Commune  
de  
La Neuveville



Commune  
mixte de Plateau  
de Diesse



Commune  
de  
Nods



### INFORMATION

Mesdames, Messieurs, chers clients,

Nos services vont prochainement procéder au relevé des compteurs d'électricité et d'eau. Ces relevés sont planifiés comme suit :

**du lundi 05 mars 2018  
au vendredi 23 mars 2018**

Nous vous remercions par avance de réserver un bon accueil à notre personnel chargé de ces relevés.

Au cas où vous seriez absents pendant cette période, merci de nous informer comment accéder aux compteurs.

Pour tous renseignements ou pour nous transmettre vous-mêmes vos relevés :

Téléphone : **032 752 10 10**,  
par courriel : [facturation@neuveville.ch](mailto:facturation@neuveville.ch)  
ou directement sur notre site internet  
[www.laneuveville.ch](http://www.laneuveville.ch)

Meilleures salutations

DÉPARTEMENT DES FINANCES  
Service commercial & facturation  
SERVICES INDUSTRIELS

### Modification du permis de construire PC 59/2017 accordé le 24 novembre 2017

**Requérants** : M. et Mme Aldo Mignone et Anouk Piquerez, Moulin-au-Rex 42, 1470 Lully FR.

**Auteur du projet** : KWSA SA, Kaiser Wittwer Schnegg architectes HES-SIA, rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

**Projet accordé** : Construction d'une villa avec garage intégré, aménagement d'une piscine extérieure, réalisation d'un local technique en contiguïté Ouest du bâtiment, aménagements extérieurs, aménagement d'une clôture sous forme de mur en béton et d'un mur de soutènement, au chemin des Celliers 23, sur la parcelle no 442, ban de la Neuveville.

**Modification** : Modification de la hauteur d'implantation du bâtiment de 110cm et forages pour la pose de sondes géothermiques.

**Zone** : H2.

**Zone de protection** : Objet IFP 1001 « Rive gauche du Lac de Biemme ».

**Dimensions** : Selon plans déposés.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement aux Services techniques de La Neuveville jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la FOD, soit du 16 mars 2018 au 16 avril 2018. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées aux Services techniques de La Neuveville, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 16 mars 2018

Services techniques de La Neuveville

### Avis de construction

**Requérante** : Arrigo & Cie SA, Route de Neuchâtel 19, Case postale 84, 2034 Peseux.

**Auteur du projet** : Art's Ligne Architecture Sàrl, CEI-Y-Parc – Rue Gallilée 15, 1400 Yverdon-les-Bains.

**Emplacement** : parcelles nos 467 et 756, au lieu-dit : "Sur les Jardins Buchines", commune de La Neuveville

**Projet** : construction de deux immeubles de 8 et 5 appartements avec parking souterrain de 21 places, démolition des garages sis sur la parcelle no 756 et aménagement de 3 places de stationnement.

**Dimensions** : selon plans déposés.

**Construction** : selon plans déposés.

**Zone** : plan de quartier «Sur les Jardins Buchines».

**Dérogation** : art. 3 du règlement de quartier.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 15 avril 2018 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 mars 2018.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 25 mars 2018 pour se prononcer sur les objets suivants :

#### ELECTIONS CANTONALES 2018

- Election du Conseil-exécutif du Canton de Berne
- Election du Grand Conseil
- Election du Conseil du Jura bernois

Le scrutin sera ouvert :

**dimanche 25 mars 2018 de 10 h. à 12 h.**

**dans les locaux de l'Administration communale,  
place du Marché 3, La Neuveville.**

#### RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de l'élection, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, **les cartes de légitimation doivent être signées** pour que le vote soit valable.

**Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 25 mars 2018 de 10 h. à 12 h.,** dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).



### SEMAINE D'ANIMATION OUVERTE À TOUS LES ENFANTS (DE TOUTES CONFESSIONS OU SANS CONFESSION)

**Du mardi 3 au vendredi 6 avril 2018, de 9h à 11h à la Maison de paroisse réformée**

Le dimanche 8 avril, à 10h, une célébration préparée avec les enfants couronnera la semaine!

Le thème sera : *"Promenons-nous dans les bois !"*  
Bricolages, chants, animations et une sortie surprise.  
NB : La semaine d'animation concerne les enfants de la 2<sup>ème</sup> année à la 6<sup>ème</sup> année.

Inscription à retourner ou à glisser dans la boîte aux lettres : Secrétariat de la paroisse réformée, Grand Rue 13, 2520 La Neuveville, jusqu'au samedi 30 mars dernier délai ! Informations complémentaires au secrétariat.

E-mail : [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

Nom .....

Prénom(s) .....

N° tél de la maison .....

E-mail .....

N° Natel .....

Année scolaire .....

Signature d'un représentant légal

.....

### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

Nous vous informons que durant les semaines du 19 mars au 29 mars 2018, nos bureaux seront ouverts selon les horaires suivants :

#### Semaine du 19 au 23 mars 2018

Lundi matin de 8h30 à 11h30 / FERME  
Mardi matin de 8h30 à 11h30 / FERME  
Mercredi matin de 8h30 à 11h30 / FERME  
Jeudi matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h45  
Vendredi matin de 8h30 à 11h30 / FERME

#### Semaine du 26 au 29 mars 2018

Lundi matin de 8h30 à 11h30 / FERME  
Mardi matin de 8h30 à 11h30 / FERME  
Mercredi matin de 8h30 à 11h30 / FERME  
Jeudi matin de 8h30 à 11h30 / 13h45 à 17h00  
Vendredi Férié

Nous vous souhaitons d'ores et déjà  
de belles Fêtes de Pâques

**Police cantonale à La Neuveville  
031 638 88 61**



**ELECTIONS CANTONALES  
DU 25 MARS 2018**

Le bureau chargé de diriger les opérations de dépouillement a été constitué comme suit :

- Président:** M. MAMIE Richard  
**Vice-président :** M.ROLLIER Raymond  
**Secrétaire :** M. HARSCH Nicolas  
**Membres**

- Mmes  
BAERFUSS Dorothée  
BONO Rachel  
CATALDO Ruth  
CHOPARD Marie Chantal  
D'ASCANIO Sonia  
DEGEN Anouck  
DELGADO MARTINS Sonia  
DICK Carine  
JORDI VALLAT Elisabeth  
MATTI Veronica  
MUELLER Maryse  
SUTER Lisiane  
MM.  
DOMON Alain  
EXCOFFIER Raphaël  
FLUECKIGER Samuel  
GAUCHAT Alain  
MUELLER Daniel  
PERCASSI Gino  
PUJOL Didier  
SCHNEEBERGER Yves

**ELECTIONS CANTONALES  
DU 25 MARS 2018**

Le bureau chargé de diriger les opérations de dépouillement a été constitué comme suit :

- Président:** M. MAMIE Richard  
**Vice-président :** M.ROLLIER Raymond  
**Secrétaire :** M. HARSCH Nicolas  
**Membres**

- Mmes  
CHAILLET Emmanuelle  
CLOT TREUTHARDT Delphine  
M.  
CONCUTELLI François

Transport et fonctions à Chavannes  
(bureau accessoire) :

- M. TIERSBIER Willy et  
Mme CUELLAR LORENZ Sylvana.



SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'EPURATION  
DES EAUX DU LANDERON, DE LIGNIERES,  
LA NEUVEVILLE ET NODS

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

**CONVOCA TION**

**Mardi 27 mars 2018, à 18 h 30**

**au bureau de la STEP au Landeron**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal no 38 du mardi 24 octobre 2017
3. Communications et informations diverses
4. Rapport de gestion 2017
5. Comptes 2017
  - .1 rapport de l'organe de révision
  - .2 adoption des comptes 2017
6. Rapport d'exploitation 2017 du chef de station
7. Divers

Comité

**Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)**

**Numéro de téléphone 079 200 00 44**  
Lundi au samedi de 8h - 20h  
info@aul-be.ch



**Commune mixte de Plateau de Diesse**

**RENCONTRE DES AÎNÉS  
DE LA COMMUNE MIXTE  
DE PLATEAU DE DIESSE**

Pour ce mois de mars, la rencontre des aînés aura lieu le

**mercredi 21 mars 2018 à 15h00, au complexe du Cheval Blanc de Lamboing.**

Le thème de cet après-midi sera "préparation de Pâques". Pour une question d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire à cette rencontre jusqu'au vendredi 16 mars 2018, à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous.

Les personnes domiciliées dans les villages de Diesse, Lamboing et Prêles, qui auraient besoin d'un transport, peuvent l'inscrire sur le bulletin d'inscription.

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au **Service bénévole 7 sur 7** (réservation du lundi au vendredi de 09h00 à 10h30 au no 032 752 10 77).

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

*Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de février.*

**Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
www.imprimerieducourrier.ch**

**Talon d'inscription – Préparation de Pâques**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Localité : .....

No de tél.: .....

Transport : NON  OUI

*A retourner jusqu'au  
vendredi 16 mars 2018 au plus tard  
à la Commune mixte de Plateau de Diesse,  
La Chaîne 2, 2515 Prêles*

**Appel d'urgence**

Tél. 117 Police, appel d'urgence

Tél. 118 Feu, appel d'urgence

Tél. 144 Ambulances, appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications, appel d'urgence

Tél. 147 Aide téléphonique pour les enfants et les jeunes

**Le stress  
vous  
submerge?**

Un entretien aide.

Anonyme et confidentiel. 24h sur 24.

Aide par mail: [www.143.ch](http://www.143.ch)

**Tel 143**  
La Main Tendue



**Horaires Téléphone & Guichet**

La permanence téléphonique est assurée du :  
LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 11H30 ET DE 13H30 À 16H00

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant :

| Jours    | Matin         | Après-midi    |
|----------|---------------|---------------|
| Lundi    | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mardi    | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Mercredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Jeudi    | 08h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |
| Vendredi | 10h00 - 11h30 | 14h00 - 16h00 |

*Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous*

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter **lundi & mardi toute la journée** ou **mercredi, jeudi & vendredi matin**.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes :

Adresse postale : Commune mixte de Plateau de Diesse  
La Chaîne 2 – 2515 Prêles

Adresse e-mail : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch)

Téléphone : 032 315 70 70

Fax : 032 315 27 69

Site internet : [www.leplateaudiedesse.ch](http://www.leplateaudiedesse.ch)

En 2018, l'administration sera fermée aux dates suivantes :

| Jours    | Du         | Au         | Raison             |
|----------|------------|------------|--------------------|
| Vendredi | 30.03.2018 |            | Vendredi Saint     |
| Lundi    | 02.04.2018 |            | Pâques             |
| Jeudi -  |            |            |                    |
| Vendredi | 10.05.2018 | 11.05.2018 | Ascension          |
| Lundi    | 21.05.2018 |            | Pentecôte          |
|          | 16.07.2018 | 01.08.2018 | Vacances estivales |
|          | 24.12.2018 | 02.01.2019 | Vacances de Noël   |

**Horaires des déchetteries Diesse / Prêles**

| Lieu   | Lundi         | Mercredi      | Samedi        |
|--------|---------------|---------------|---------------|
| Diesse | 10h30 - 11h30 | 16h00 - 17h00 | 10h00 - 11h30 |
| Prêles | 10h30 - 11h30 | 16h00 - 17h00 | 10h00 - 11h00 |

**Points de collecte des déchets verts  
Lamboing / Prêles**

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux citoyens de la commune Plateau de Diesse.

**Dépôt public du procès-verbal  
de l'Assemblée communale  
du 13 mars 2018**

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 13.03.2018 de la Commune mixte de Plateau de Diesse est déposé publiquement à l'Administration communale, située à Prêles,

du 19 mars au 19 avril 2018.

Il peut être consulté pendant les heures d'ouverture, ainsi que sur le site Internet :

[http://www.leplateaudiedesse.ch/la\\_commune/procès\\_verbaux\\_des\\_assemblees](http://www.leplateaudiedesse.ch/la_commune/procès_verbaux_des_assemblees)

L'administration communale

**PUBLICATION DU RÉSULTAT  
DE L'ÉLECTION DE L'ORGANE DE  
VÉRIFICATION DES COMPTES ET  
AUTORITÉ DE SURVEILLANCE DE  
LA PROTECTION DES DONNÉES  
EN ASSEMBLÉE COMMUNALE  
DU 13 MARS 2018  
LÉGISLATURE 2018-2021**

Est élue en tant qu'organe de vérification des comptes et autorité de surveillance de la protection des données de la Commune mixte de plateau de Diesse par 48 voix :

**la Fiduciaire Soresa SA de Bienne.**

Cette élection est soumise au droit de recours défini par le Règlement communal concernant les votations et les élections aux urnes, art. 20, qui stipule :

- 1 Le recours relatif à des élections doit être déposé auprès du Préfet du Jura bernois dans un délai de dix jours.
- 2 Le délai commence à courir pour les élections le jour suivant l'élection.

L'administration communale

**Traversée de Lamboing  
Début des travaux**

Avec l'arrivée des beaux jours, est revenu le temps des travaux liés à la réfection de la route cantonale du village de Lamboing.

Comme le prévoit notre planning, nous allons entamer la deuxième étape, soit la réfection du carrefour devant l'école primaire et des routes y étant liées, ce qui occasionnera des perturbations pour le trafic automobile et les riverains. Les travaux dureront jusqu'à fin octobre 2018 et

débuteront le **lundi 9 avril 2018** si les conditions météorologiques le permettent.

**Le trafic de transit sera interdit et dévié durant toute la période des travaux**, la signalisation nécessaire sera installée. La commune et l'entreprise mandatée pour ces travaux mettront tout en œuvre afin de limiter au maximum les désagréments.

D'avance, nous vous remercions de votre patience et de votre compréhension. Nous restons très volontiers à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Il s'agit de travaux utiles et nécessaires que vous comprendrez aisément.

L'administration communale

**RAMASSAGE DES DÉCHETS VERTS  
DE JARDIN EN 2018**

Les vignettes vertes 2018 vont être envoyées d'ici mi-avril aux abonnés avec la facture. Le prix de celle-ci est inchangé et se monte à Fr. 80.00 (TVA comprise) pour l'année 2018.

Les personnes ne souhaitant plus bénéficier de ce service, sont priées de résilier leur abonnement par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch) jusqu'au **jeudi 29 mars 2018**.

Les citoyens qui ne sont pas encore abonnés, peuvent commander la vignette verte par téléphone au 032 315 70 70 ou par courriel à : [info@leplateaudiedesse.ch](mailto:info@leplateaudiedesse.ch).

Ils la recevront à domicile avec une facture.

Il est déjà possible de déposer des déchets verts à Lamboing et à Prêles pour les abonnés, ainsi que les personnes qui auraient passé commande de la vignette 2018.

Nous rappelons que la quantité de déchets verts n'est pas limitée. Toutefois, nous comptons sur le bon sens de chacun afin de limiter leur quantité de déchets. Le gazon peut être laissé sur les pelouses ou déposé autour des arbres et arbustes de votre propriété. Les branches peuvent être brûlées, pour autant qu'elles soient sèches et que le feu ne dure pas plus d'une dizaine de minutes.

Les paysagistes **ne sont pas autorisés** à déposer les déchets verts même si leur client possède la vignette.

Les propriétaires utilisant les services d'un paysagiste sont priés d'informer ce dernier que les déchets verts sont à débarrasser dans le cadre de son mandat.

Des contrôles seront effectués, mais nous comptons sur le sens civique de chacun pour « jouer le jeu ». Les abus nous obligeraient à instaurer des heures d'ouverture restrictives et donc défavorables à tous.

Il est à relever qu'une vignette **est valable pour une propriété**. Les propriétaires de plusieurs biens doivent se munir d'une vignette pour chacun d'entre eux.

Nous vous rappelons également **qu'il est interdit de déposer des déchets verts le dimanche**. Nous vous remercions de bien vouloir vous conformer à cette prescription, par respect pour les citoyens avoisinant les décharges.

Nous vous remercions de votre collaboration.

L'administration communale

**DROIT DE CITÉ  
SUITE À UNE FUSION DE COMMUNE**

En cas de fusion, les citoyens des communes municipales ou mixtes acquièrent le droit de cité de la nouvelle commune. Leur nouveau droit de cité est automatiquement inscrit au registre de l'état civil.

Avec la nouvelle législation entrée en vigueur, les citoyens peuvent cependant, dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la fusion, demander à l'office d'état civil de l'arrondissement concerné d'inscrire le nom de leur ancienne commune entre parenthèse, à côté du nom de la commune fusionnée (exemple : Plateau de Diesse BE (Lamboing)).

En vertu de l'article 31 LDC, les personnes titulaires du droit de cité d'une commune fusionnée entre le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et le 31 décembre 2017 peuvent également faire usage de cette possibilité **dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation, soit jusqu'au 31 décembre 2018**. Passé ce délai, cette demande ne sera plus possible.

Les personnes intéressées, peuvent remplir le formulaire en ligne sur notre site internet ([http://www.leplateaudiedesse.ch/guichet\\_virtuel/etats-civils\\_bernois](http://www.leplateaudiedesse.ch/guichet_virtuel/etats-civils_bernois)) et l'envoyer directement à l'office d'état civil de Courtelary. La demande peut être individuelle ou pour toute la famille. Un émolument unique de CHF. 75.00 est facturé pour chaque demande, qu'elle soit individuelle ou pour toute la famille.

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)

**PLANTATION ET TAILLE DES HAIES, ARBRES, BUISSONS, SEMIS DES CULTURES / CLÔTURES****Routes cantonales, communales et privées affectées à l'usage commun**

Les riverains des routes énumérées, sises sur le territoire de la commune mixte de Plateau de Diesse, sont priés de tenir compte des indications ci-dessous relatives aux prescriptions légales actuelles en rapport avec la plantation de végétation et la clôture des biens-fonds:

1. Les arbres, buissons ou plantations se trouvant trop près d'une route ou qui surplombent la chaussée représentent un danger pour les conducteurs, mais aussi pour les adultes ou les enfants qui débouchent soudainement sur la chaussée depuis un endroit caché. Dans le but de remédier à ces dangers, la loi du 4 juin 2008 sur les routes (art. 80, al. 3 et 83 LR, RSB 732.1) et l'ordonnance correspondante (art. 56 et 57 OR, RSB 732.111.1) prescrivent entre autre ce qui suit:

- Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée (largeur libre). Les branches surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (hauteur sur chaussée). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

- Pour les arbres à haute tige et les forêts, il faut respecter les distances à la route suivantes, calculées à partir du centre du pied de la plante:

- 3 m du bord de la chaussée ou 1,5 m du bord extérieur du trottoir le long des routes situées dans une zone d'habitation,

- 5 m du bord de la chaussée le long des routes cantonales en dehors des zones d'habitation,

- 4 m du bord de la chaussée le long des routes communales et des routes privées affectées à l'usage commun en dehors des zones d'habitation,

- 3 m du bord de la piste pour les pistes cyclables autonomes placées en dehors des zones d'habitation.

- La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public.

- Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les clôtures ne doivent pas dépasser la chaussée de plus de 60 cm. Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres qui ne sont pas à haute tige doivent respecter les prescriptions en matière de clôture, selon lesquelles leur hauteur ne peut pas dépasser 1,20 m, ni leur distance au bord de la chaussée, être inférieure à 50 cm. Si la végétation présente une hauteur plus grande, il est nécessaire de la tailler jusqu'à la hauteur réglementaire. Cette disposition s'applique aussi à la végétation préexistante.

2. La présente directive oblige les riverains de routes de la commune mixte de Plateau de Diesse, d'ici au 31 mai 2018, à tailler leurs arbres ou autre végétation de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires. Si nécessaire, ils entreprendront cette taille plusieurs fois par année.

Dans les endroits où la visibilité est restreinte, les arbres, haies, buissons, cultures horticoles ou agricoles (p.ex. maïs) doivent être plantés ou semés à une distance suffisante de la chaussée pour ne pas devoir être taillés ou fauchés prématurément. Le long des routes communales ou privées affectées à l'usage commun, ce sont les propriétaires riverains qui sont responsables d'éliminer à temps les arbres ou les grosses branches n'offrant pas suffisamment de résistance au vent ou aux intempéries et risquant de tomber sur la chaussée. Ils doivent aussi débarrasser la chaussée de tous rameaux tombés et de feuilles d'automne.

3. Les clôtures pouvant présenter un danger, telles que les clôtures en fil de fer barbelé dépourvues d'un dispositif de sécurité suffisant, doivent être aménagées à une distance d'au moins 2 m du bord

de la chaussée ou à 50 cm du bord extérieur du trottoir.

4. L'organe communal compétent est à disposition pour tout renseignement complémentaire (032 315 70 70).

Au cas où les présentes dispositions ne seraient pas respectées, l'organe compétent de la commune mixte de Plateau de Diesse peut engager la procédure de rétablissement de l'état conforme à la loi.

Prêles, le 09.03.2018

Le Conseil communal

**PASSAGE DU BIBLIOSBUS À DIESSE, LAMBOING ET PRÊLES**

1<sup>er</sup> trimestre 2018

**Stationnements**

**Diesse :** Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h15 et 12h00

**Prêles :** A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15

**Lamboing :** En raison de la foire de Lamboing, le BiblioBus stationnera à la route de Prêles 3, devant la maison de Mme Bonjour.

17 mars

L'administration communale



**LAMBOING  
SAMEDI 17 MARS 2018  
FOIRE DE PRINTEMPS  
DE 9h A 17h**

40 EXPOSANTS

SUPER ANIMATION POUR ENFANTS  
DISCO TOBOGGAN / FOOT FLECHETTES /  
MUR DE GRIMPE

RESTAURATION

ARTISANAT / PRODUITS REGIONAUX /  
DEGUSTATIONS

ANIMATION MUSICALE

**MERCI DE VOTRE SOUTIEN**  
GAL Groupe Animation Lamboing



Un franc par jour

La constance donne confiance. En étant marraine ou parrain de projet, vous contribuez, à raison de 360 francs par an, à la réussite d'un projet de l'UNICEF de votre choix.

Merci de votre générosité.

www.unicef.ch



**PORTES  
OUVERTES**

**Venez**

**Venez  
voir ....**

**L'Ecole à Journée Continue "Arc-en-Ciel"  
ouvre ses portes et vous convie tous  
(parents, intéressés et habitants)**

**le 22 mars 2018,  
de 18h à 21h**

Cette rencontre a pour but de vous faire connaître notre structure et son fonctionnement, de créer et favoriser le lien entre le personnel éducatif et tout intéressé.

VENEZ.....

- découvrir notre structure, le cadre d'accueil offert aux enfants.
- faire connaissance avec le personnel éducatif.
- visiter les différents locaux de notre école.
- apprendre comment fonctionne l'école à journée continue.
- boire le verre de l'amitié.
- poser vos questions.
- profiter de cette occasion pour inscrire officiellement votre enfant pour l'année scolaire 2018-2019!

Rien ne vaut un échange en face à face, aussi nous nous réjouissons sincèrement de vous rencontrer !!!

*Ecole à Journée Continue  
"Arc-en-Ciel"*

*Sa directrice et son équipe !*

**Fête de la musique au Plateau****RECHERCHE DE MUSICIENS  
AMATEURS OU PROFESSIONNELS**

L'organisation de la Fête de la musique a pour vocation de promouvoir la musique. Elle encourage les musiciens amateurs ou professionnels à se produire "bénévolement" devant un public.

La manifestation aura lieu le samedi 23 juin 2018, à la cantine de Lamboing.

Afin de pouvoir proposer un grand choix de musique, nous sommes à la recherche de groupes ou de musiciens régionaux qui seraient intéressés, lors de cette fête, à présenter une ou plusieurs prestations musicales, d'une durée d'environ 15 minutes.

Pour tout renseignement ou pour vous annoncer, merci de contacter notre conseillère communale, Mme Alexia Lecomte, par mail : [lecomte.a@hotmail.com](mailto:lecomte.a@hotmail.com).

Nous vous remercions vivement de votre intérêt.

*Le comité du CAPD*



## L'ouverture des magasins le dimanche demeure controversée

La Commission des finances propose à une faible majorité au Grand Conseil de renoncer à créer une base juridique permettant de prolonger les horaires d'ouverture des magasins le dimanche dans la partie basse de la vieille ville de Berne. La commission a examiné par ailleurs la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole et la modification de la loi cantonale sur l'agriculture.

La Commission des finances a débattu de la loi sur le commerce et l'industrie en vue de la session de juin. Sur la base de la motion Haas adoptée par le Grand Conseil, le gouvernement a mis en consultation un projet de prolongation des horaires d'ouverture des magasins le dimanche dans la partie basse de la vieille ville de Berne. La majorité des milieux consultés, dont le Conseil municipal de Berne et l'association des commerçants de la capitale, y sont opposés. Le Conseil-exécutif propose donc au Grand Conseil de renoncer à modifier la loi.

Le sujet a suscité la controverse au sein de la commission, mais une courte majorité a fini par suivre le gouvernement bernois. Lors du débat en plénum, une minorité de la commission défendra l'ouverture dominicale des magasins en basse ville de Berne. Quant aux dispositions sur le prêt sur gages prévues dans la révision, elles n'ont pas été contestées.

### Droit foncier rural et bail à ferme

Lors des discussions sur la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole, la Commission des finances a demandé à l'administration des informations détaillées sur l'évolution de la politique agricole 2014-2017. Elle a en outre examiné le train d'ordonnances agricoles de l'automne 2015, par lequel le Conseil fédéral a posé des exigences plus sévères concernant la valeur de l'unité de main-d'œuvre standard (UMOS), touchant aussi les exploitations agricoles bernoises.

À la différence du Conseil-exécutif, la commission propose à une faible majorité d'entrer en matière sur la modification de la loi sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole. La commission propose d'appliquer un nouveau seuil de qualification d'entreprise de 0,6 UMOS aux zones de montagne et de collines et d'abaisser ce seuil de 1,0 UMOS à 0,85 UMOS dans les autres zones. Cette proposition est une réaction à la motion Graber, qui est à l'origine de la révision de la loi et qui demande de ramener de manière générale à 0,6 UMOS la qualification d'entreprise dans le canton de Berne.

Selon la majorité de la commission, cette solution tient compte des développements dans la politique agricole des dernières années. Elle respecte la situation particulière des zones de montagne et de collines sans freiner excessivement l'évolution structurelle. Le but est que les exploitations du canton de Berne ne subissent pas de changement par rapport à leur situation d'avant 2015 dans ce domaine.

La commission propose par ailleurs une modification indirecte de la loi sur les impôts visant à abroger les dispositions spéciales concernant la «demi-unité de main-d'œuvre standard». Lors du vote d'ensemble, une très large majorité a soutenu la révision de la législation sur le droit foncier rural et le bail à ferme agricole.

## Berne et Fribourg face aux mêmes enjeux

Les gouvernements des cantons de Berne et de Fribourg ont tenu une séance de travail le 6 mars 2018 à Berne. La rencontre leur a permis d'aborder des centres d'intérêt commun et de discuter de projets de coopération en cours ou futurs.

Les cantons de Berne et de Fribourg entretiennent des relations amicales. Ils se rencontrent à intervalles réguliers dans un esprit confédéral afin d'envisager des projets de coopération et de partager des expériences sur les défis auxquels ils font face. Les deux exécutifs se sont donné rendez-vous au Musée d'histoire de Berne. La précédente rencontre, en 2016, s'était déroulée à Chiètres (FR).

### Projet fiscal 17

Les deux gouvernements se déclarent satisfaits de l'évolution du Projet fiscal 17 (PF17). Ils sont unanimes à souligner l'importance que les Chambres fédérales traitent rapidement ce projet déterminant pour la place économique suisse.

### Clavaleyres fusionne avec Morat

Les conseillers d'État ont profité de l'occasion pour tirer un bilan des travaux devant mener à la fusion de la commune bernoise de Clavaleyres, 50 habitants, avec la commune fribourgeoise de Morat. Ils se sont montrés satisfaits de la coopération entre les autorités cantonales compétentes. Les travaux sont bien avancés : le Grand Conseil bernois a adopté les bases juridiques nécessaires à une décision politique sur la fusion et le changement de canton lors de la session de juin 2017, tandis que le Grand Conseil fribourgeois devrait avaliser le projet en mars 2018. Conformément au calendrier prévu, Clavaleyres devrait changer de canton le 1<sup>er</sup> janvier 2021, à condition d'obtenir l'accord des communes concernées, des deux cantons et de l'Assemblée fédérale.

### Échanges fructueux

Berne et Fribourg sont à la recherche tous deux d'aires de transit pour les gens du voyage. Le canton de Fribourg a aménagé un nouvel emplacement sur l'autoroute A12 près de Sâles (aire de repos La-Joux-des-Ponts) en juillet 2017 ; les premières expériences sont encourageantes. Les deux cantons collaborent par ailleurs étroitement au sein de Région capitale suisse et sont partenaires dans le projet de candidature Sion 2026 en vue des Jeux olympiques. Dans le domaine des hautes écoles, principalement en médecine humaine, ils tirent parti des synergies dégagées par leur proximité géographique et par le bilinguisme. La prochaine rencontre de travail devrait avoir lieu en 2020 dans le canton de Fribourg.

## Commission favorable à une carte des sols

La Commission de gestion du Grand Conseil se félicite de l'intention du canton de dresser une carte des sols couvrant l'ensemble de son territoire. Dans le cadre de ses vérifications sur les surfaces d'assolement, la commission a constaté que les données à disposition sont non seulement lacunaires, mais imprécises. Le fait que les surfaces d'assolement du canton de Berne dépassent à peine le quota prescrit par la Confédération montre l'importance de disposer de données exactes.

Au début de 2017, la Commission de gestion a décidé de se pencher sur les surfaces d'assolement du canton de Berne. Elle constate que, depuis 2015, le canton compte 3700 hectares de surfaces d'assolement de plus que le quota prescrit par la Confédération dans les zones préalpines de collines à la suite d'une mise à jour cartographique. Ce constat résulte d'informations fournies par la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques (JCE).

Il est apparu que l'inventaire est le fruit d'une évolution historique et qu'il présente donc des imprécisions. Celles-ci s'expliquent notamment par le temps qu'il a fallu à la Confédération pour établir les critères des surfaces d'assolement après avoir arrêté un quota. Malgré les restrictions juridiques récentes, quelque 50 hectares sont appelés à disparaître définitivement dans le canton de Berne chaque année. Selon la Commission de gestion, l'étendue des surfaces d'assolement ne doit plus subir de diminutions substantielles et il est important que la JCE y veille.

### Des cartes pour différents usages

Face à un tel constat, la commission se félicite des efforts fournis sous l'égide de la Direction de l'économie publique (Office de l'agriculture et de la nature) pour dresser une carte des sols couvrant l'ensemble du territoire cantonal. Elle estime qu'il est juste d'envisager des cartes pour différents usages, dont les directions pourront se servir un jour pour accomplir leurs tâches. Les détails seront connus au premier trimestre 2019. La Commission de gestion reprendra le dossier à ce moment-là.

La commission a pris acte de l'examen du plan sectoriel des surfaces d'assolement par un groupe d'experts à l'échelon fédéral. Elle partage les attentes de la JCE pour ce qui concerne la révision du plan sectoriel. Il est urgent que la Confédération fixe des critères précis pour définir les surfaces d'assolement, que tous les cantons devront respecter. De l'avis de la commission, les travaux doivent se poursuivre aussi vite que possible à l'échelon fédéral et se terminer à brève échéance. La commission ne comprend pas que les cantons dans leur ensemble, et Berne en particulier en tant que principal canton agricole, aient aussi peu de représentation directe représentés au sein du groupe de travail.

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE

**Nous aidons  
les personnes âgées  
à rester autonomes  
le plus longtemps  
possible.**

**Soutenez-nous.**  
prosenectute.ch

IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3





## Horaire de la déchetterie

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après :

### FÉVRIER

**Lundis 19, 26 9.30-11.30h**

**Samedi 24 9.30-11.30h**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

## STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 17 mars de 09.45 à 10.45 h sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

## TRAVAUX DU CONSEIL COMMUNAL

Après deux mois de mise en place, le Conseil communal de Nods présente une première phase de la remise à jour du programme annuel. Des priorités sont fixées pour quelques dossiers à boucler et d'autres en travail à moyens termes. D'autres tâches encore en suspens, sont appréciées quant à l'opportunité des réalisations ou pas. Ces premiers travaux vont dans le sens de l'établissement d'un programme et des objectifs de législature qui seront établis pour la fin de premier trimestre de fonctionnement par les membres de l'exécutif et de l'administration. À rajouter à cela, des affaires courantes toujours plus nombreuses aux travers un système administratif toujours plus contraignant. Le domaine de la communication entre les citoyennes et citoyens, l'administration communale et autres partenaires fait partie des réflexions de l'exécutif communal.

Willy Sunier, maire

## DECHETS ENCOMBRANTS

La prochaine récolte des déchets encombrants aura lieu le

**24 mars 2018**

**A la déchetterie communale pendant les heures d'ouverture soit de 9.30 h à 11.30 h**

La taxe perçue est de 50 ct par kg ou selon estimation de notre employé communal. Pour les objets volumineux, vous pouvez vous adresser à M. Julien Frei au N° 079 447 24 86.

Nous vous remercions par avance de tenir compte de ce qui précède et restons volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

ADMINISTRATION COMMUNALE

## PERMIS DE CONSTRUIRE

La commission des constructions vous rappelle qu'il est généralement nécessaire d'obtenir un permis de construire **AVANT** toute transformation, construction, ou rénovation. De même certains aménagements extérieurs sont également soumis à autorisation. En ce qui concerne **les bâtiments protégés**, aucune modification ne doit être entreprise sans avoir consulté au préalable le service compétent (services des monuments historiques à Tramelan).

Les frais de remise en état et les tracasseries qui découlent de travaux non autorisés sont bien supérieurs à ceux d'une demande d'autorisation !

L'administration communale se tient volontiers à votre disposition pour tout renseignement.

Police des constructions

## PROGRAMME 2018 ET ANNÉES SUIVANTES DU CONSEIL COMMUNAL DE NODS

|  |                    | Délais     |
|--|--------------------|------------|
| <b>1. Administration générale et sécurité publique</b>   | <b>W. Sunier</b>   |            |
| <b>1.1 Habitants</b>   |                    |            |
| Invitation aux nouveaux habitants  |                    | 30.09.19   |
| <b>1.2 Taxe de séjour</b>  |                    |            |
| Révision du règlement  |                    | 31.12.18   |
| <b>1.3 Règlement d'organisation</b>  |                    |            |
| Révision du règlement  |                    | 31.12.18   |
| <b>2. Pâturages et domaine</b>   | <b>F. Conrad</b>   |            |
| <b>2.1 Pâturages</b>   |                    |            |
| Politique et préparation des estivages   |                    | permanent  |
| Entretien particulier dans les pâturages boisés PGI selon les directives données par le Canton   |                    | permanent  |
| Métairie de la Neuve : pose d'une installation de panneaux solaires photovoltaïques pour l'éclairage et aménagement de la cuisine.                         |                    | 30.09.18   |
| <b>2.2 Forêts</b>  |                    |            |
| Politique forestière et marché du bois   |                    | annuel     |
| Planification de l'entretien des chemins forestiers  |                    | 31.12.18   |
| <b>2.3 Métairies</b>   |                    |            |
| « Prés-Mijoux » – Affectation future   |                    | 31.12.19   |
| « Les Colisses du Haut » conditions d'exploitation   |                    | 31.12.18   |
| « Vieux chalet » - Affectation future - Entretien de la toiture pour la récupération de l'eau de pluie.  |                    | 31.12.18   |
| « La Meuser » - réfection de la toiture  |                    | 31.12.19   |
| Mise à jour des contrats locations, La Neuve, La Meuser  |                    | 31.12.18   |
| <b>3. Eau – Energie – Eaux usées</b>   | <b>P. Botteron</b> |            |
| <b>3.1 Service des eaux</b>  |                    |            |
| Avenir de la prise d'eau publique (potence) quant à l'exploitation et l'emplacement.   |                    | 30.09.19   |
| <b>3.2 Cadastre souterrain des installations techniques</b>  |                    |            |
| Mise à jour des plans selon directives et délais   |                    | 31.12.19   |
| <b>3.3 Electricité</b>   |                    |            |
| Mise à jour et suivi de la tarification en fonction du marché de l'électricité.  |                    | permanent  |
| <b>3.4 Eaux usées</b>  |                    |            |
| Etude de viabilisation du secteur « Les Ravières » si possibilité d'extension du plan de zones à bâtir. En relation avec le Plan d'aménagement local (PAL) |                    | 31.12.19   |
| Appréciation quant à l'autofinancement du service  |                    | 31.12.18   |
| Révision du règlement d'assainissement – Révision éventuelle des différentes taxes.  |                    | 31.12.19   |
| <b>4. Travaux publics - Cimetière - déchets</b>  | <b>P. Stauffer</b> |            |
| <b>4.1 Travaux publics</b>   |                    |            |
| Réfection des fontaines  |                    | 31.12.19   |
| Planification des travaux d'entretien courant  |                    | 30.04.18   |
| Suivi du PGEE (Plan général d'évacuation des eaux)   |                    | permanent  |
| <b>4.2 Déchetterie</b>   |                    |            |
| Examen de l'autofinancement du service   |                    | 31.12.18   |
| Déchetterie verte – solution pour l'avenir   |                    | 31.12.18   |
| <b>4.3 Places publiques</b>  |                    |            |
| Règlementation des places publiques  |                    | 31.12.19   |
| <b>5. Enseignement – culture – Affaires sociales</b>   | <b>C. Botteron</b> |            |
| <b>5.1 Personnes âgées</b>   |                    |            |
| Organisation de la sortie des personnes âgées  |                    | annuel     |
| Jubilaires – visites de fin d'année  |                    | annuel     |
| Suivi de la politique du 3 <sup>ème</sup> âge.   |                    | 31.12.2019 |
| <b>5.2 Santé</b>   |                    |            |
| Etude sur la création de logements adaptés dans la région  |                    | 31.12.20   |
| <b>6. Finances – Bâtiments communaux</b>   | <b>P. Bayard</b>   |            |
| <b>6.1 Finances</b>  |                    |            |
| Analyse de l'adéquation des produits   |                    | 31.12.18   |
| <b>6.2 Bâtiments communaux</b>   |                    |            |
| Examen de l'ensemble des bâtiments - Planification des travaux d'entretien (priorités)   |                    | 31.12.18   |
| Avenir du bâtiment de l'ancienne administration communale  |                    | 31.12.18   |
| Ancienne station d'arrivée télésiège (vente)   |                    | 31.12.18   |
| Adaptation des locaux scolaires aux handicapés et agrandissement.  |                    | 31.12.19   |
| <b>7. Aménagement du territoire, constructions, environnement</b>  | <b>A. Favre</b>    |            |
| <b>7.1 Environnement</b>   |                    |            |
| Application de la législation – Gestion des cas litigieux –  |                    | 31.12.21   |
| <b>7.2 Zone à bâtir</b>  |                    |            |
| Encouragement à la construction des terrains privés en zone à bâtir  |                    | 31.12.19   |
| <b>7.3 Secteur « Les Prés-Vaillons »</b>   |                    |            |
| Fin de la mise à jour des dossiers de construction   |                    | 31.12.20   |
| <b>7.4 Règlement de construction et plan de zones</b>  |                    |            |
| Révision du règlement de construction et du plan d'aménagement local (PAL).  |                    | 31.12.19   |
| Densification sur les surfaces en zone à construire.   |                    | 31.12.19   |
| <b>7.5 Politique des énergies renouvelables</b>  |                    |            |
| Information - Développement  |                    | 31.12.20   |
| <b>7.6 Patrimoine bâti</b>   |                    |            |
| Valorisation du patrimoine bâti et autres bien inutilisés  |                    | 31.12.19   |



## Berne passe à la demande électronique de permis de construire

Les demandes de permis de construire pourront être déposées par voie électronique dans dix communes de l'arrondissement administratif de l'Emmental à partir de l'été 2018. Cette nouvelle offre sera étendue au reste du canton de Berne à la fin de l'année. L'octroi virtuel du permis de construire deviendra la règle à l'avenir.

Près de 20 000 demandes de permis de construire sont déposées chaque année dans le canton de Berne. Elles génèrent 350 000 envois postaux et 28 millions de pages papier. L'introduction de la procédure électronique d'octroi du permis de construire permettra d'accélérer les processus, de les rationaliser et de les rendre plus écologiques. Le canton met ainsi en œuvre une motion adoptée par le Grand Conseil à l'unanimité.

### Phase pilote dans l'Emmental

Le système en ligne est mis au point depuis 2015 par une équipe de spécialistes issus de différents secteurs d'activité. La phase pilote démarrera à l'été 2018 dans les communes de Berthoud, Eggwil, Hasle, Langnau, Lyssach, Oberburg, Rüderswil, Utzenstorf, Trubschachen et Wynigen, ainsi qu'à la préfecture de l'Emmental. Il est prévu d'étendre le service à l'ensemble du canton fin 2018. Le canton prend à sa charge les coûts d'investissement et d'exploitation. Les communes ont besoin uniquement d'une infrastructure informatique moderne, d'un logiciel Office à jour et d'un accès à Internet.

### Comme pour la déclaration d'impôt

Le système fonctionne de la même façon que celui utilisé pour remplir la déclaration d'impôt. Les maîtres d'ouvrage et les urbanistes peuvent saisir leur demande en ligne et y joindre la documentation pour la commune. Ils n'ont qu'à suivre les instructions du système. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la réglementation légale, les plans de construction et le formulaire ad hoc seront encore imprimés, signés à la main et envoyés à l'autorité qui délivre les permis. En attendant, la décision relative à la demande de permis sera également communiquée par poste.

### Procédures entièrement numérisées

À terme, toutes les données requises devraient être transmises par voie électronique. Le système devrait reconnaître des informations importantes telles que les données relatives aux immeubles et compléter automatiquement les rubriques correspondantes, mais aussi faire suivre des valeurs statistiques du registre des bâtiments et des logements. Il est probable que la procédure d'octroi du permis de construire devienne entièrement électronique dans le canton de Berne en 2020. Les économies devraient avoisiner les 3,5 millions de francs. Les utilisateurs et les utilisatrices sont gagnants. La révision partielle de la législation sur les constructions qu'impliquent ces changements fera l'objet d'une consultation prochainement.

### Le conseil d'administration de Spitex prié de démissionner

Le conseiller d'État Pierre Alain Schnegg demande au conseil d'administration de la coopérative

Spitex Berne de démissionner. Après avoir renforcé le contrôle sur l'organisation d'aide et de soins à domicile active dans la capitale et ses environs, la Direction de la santé et de la prévoyance du canton de Berne (SAP) arrive à la conclusion que seule une nouvelle direction est capable de calmer rapidement le jeu. Pierre Alain Schnegg souhaite en outre la levée immédiate des suspensions et la réintégration des responsables d'exploitation concernées.

L'objectif principal de la SAP est d'assurer la prise en charge des patients de Spitex Berne, quelles que soient les circonstances, en particulier les enfants et les personnes suivant un traitement oncologique ou palliatif. La Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale avait donc appelé tous les organes de Spitex Berne (assemblée, conseil d'administration, direction) le 22 février dernier à assumer leurs responsabilités.

Entre-temps, la SAP s'est fait une idée précise de la situation. Après avoir mené une série d'entretiens avec différents acteurs, elle a constaté un malaise persistant et des incertitudes croissantes parmi les patients et le personnel. Les absences se multiplient, même chez les cadres, et les efforts déployés en vue de ramener les responsables d'exploitation qui avaient été suspendus ont été vains.

La Direction de la santé et de la prévoyance a perdu toute confiance dans le conseil d'administration de Spitex Berne. Elle l'appelle donc à démissionner pour permettre à l'organisation de prendre un nouveau départ. Pierre Alain Schnegg souhaite par ailleurs l'annulation immédiate des suspensions qui frappent les responsables d'exploitation et leur réintégration dans leurs fonctions.

### Les mesures spéciales sont maintenues

Les activités des services d'aide et de soins à domicile (Spitex) sont soumises à autorisation. Certaines antennes Spitex, comme celle de Berne, se sont engagées envers le canton à assurer des soins dans leur région contre une rémunération supplémentaire. Spitex Berne a obtenu en outre un mandat de prise en charge pour les soins et l'assistance aux enfants (Spitex pour enfants) dans une grande partie du canton. La SAP contrôle que les modalités d'octroi de l'autorisation et l'accès aux soins soient respectés. C'est en vertu de ces accords que la coopérative Spitex Berne est tenue de livrer chaque semaine des renseignements détaillés depuis le 22 février 2018.

Par ailleurs, la SAP a décidé d'examiner de près la situation financière et les structures de certaines antennes Spitex. Il s'agit entre autres d'établir quels sont les liens entre Spitex et les entreprises qui lui sont proches.

Indépendamment de ce processus, un groupe de travail a été créé, au sein duquel des représentants de la SAP et des organisations d'aide et de soins à domicile réfléchissent au remaniement des rémunérations de l'obligation d'accès aux soins, en application des décisions du Grand Conseil sur le programme d'allègement 2018.

La SAP propose son soutien afin d'apaiser la situation dans les meilleurs délais dans l'intérêt des patients et du personnel de Spitex Berne.

## Un instrument plus efficace contre l'excès de réglementation

L'instrument utilisé pour mesurer les répercussions des lois et des ordonnances sur l'économie doit être amélioré. La Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) recommande donc au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport du Conseil-exécutif sur l'introduction d'un frein à la réglementation au niveau cantonal.

Le rapport sur l'introduction d'un frein à la réglementation a été élaboré pour répondre à une intervention du Grand Conseil adoptée en novembre 2015. Ce texte se voulait l'expression du mécontentement manifesté par les petites et moyennes entreprises à l'encontre de la bureaucratie croissante. Ses tenants avaient également fait valoir que l'excès de lois et d'ordonnances affaiblit la compétitivité du canton.

### Une check-list plus élaborée

Aujourd'hui déjà, les répercussions des nouvelles dispositions législatives sur l'économie donnent lieu à une évaluation. Le Conseil-exécutif constate cependant dans son rapport que chaque direction traite la question différemment. La commission partage cet avis. Elle soutient donc l'idée d'introduire une nouvelle check-list. Cet instrument de contrôle doit permettre aux directions et aux offices de disposer de directives cohérentes et plus claires encore pour évaluer les conséquences économiques des réglementations. Il s'agit en particulier d'analyser les moyens de mettre en place des normes qui soient aussi favorables que possible aux entreprises.

Pour garantir une mise en œuvre pragmatique de l'intervention parlementaire, la commission demande un renforcement supplémentaire de la nouvelle check-list par une déclaration de planification. Le Conseil-exécutif devrait rendre compte, pour chaque projet, des résultats de la check-list et expliquer le cas échéant pourquoi cet instrument n'a pas été utilisé. Le Grand Conseil pourrait ainsi mieux apprécier à l'avenir les effets des nouvelles réglementations sur l'économie.

### D'autres instruments passés en revue

Le gouvernement bernois a considéré d'autres instruments, qu'il a cependant jugés inadéquats. La commission suit en grande partie ses conclusions. Elle estime qu'il n'existe pas à l'heure actuelle de méthodes suffisamment fiables pour apprécier les répercussions des lois et des ordonnances sur l'économie. Il manque également des expériences concluantes à la Confédération ou dans d'autres cantons. Enfin, la charge administrative serait trop importante par rapport au bénéfice escompté. Selon la commission, il faut éviter à tout prix de « réguler à l'excès le frein à la réglementation ».

La commission a examiné le rapport du Conseil-exécutif en vue de la session de juin 2018. Sans opposition, elle recommande au Grand Conseil d'en prendre connaissance et d'approuver la déclaration de planification.

### Service d'assistance en cas de surcharge en agriculture (AUL)

Numéro de téléphone 079 200 00 44

Lundi au samedi de 8h - 20h / info@aul-be.ch

## Paroisses

### Paroisse réformée de La Neuveville

Vendredi 16 mars

Cultes dans les homes : 10h Mon Repos et 10h45 Montagu  
16h30 Culte de l'enfance à la Maison de paroisse

Dimanche 18 mars

10h Culte du 5<sup>e</sup> dimanche de Carême

John Ebbutt, pasteur

Luc 7, 36-50 : un geste qui en dit long

Chants : 21-16, 42-09, 35-35, 35-19

Lundi 19 mars

19h30, maison de paroisse de Diesse, soirée d'information aux parents et jeunes pour le camp de confirmation à Strasbourg.

Mercredi 21 mars

10h partage biblique et prière à la salle Schwander

14h30 Chœur du mercredi, Maison de paroisse

Vente des roses

Un grand Merci à toutes et à tous qui ont acheté une rose pour soutenir les projets de notre Eglise samedi passé. Un grand merci aux jeunes qui ont donné de leur temps pour les vendre.

La Blanche-Eglise est ouverte de 9h à 18h

A votre service, pasteurs John Ebbutt - 032 751 28 57

Marie-Laure Krafft Golay - 032 315 11 53

Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20

[www.paref2520.ch](http://www.paref2520.ch) - [info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch)

et [www.lac-en-ciel.ch](http://www.lac-en-ciel.ch)

### Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

Sonntag, 18. März

10.15 Uhr, Kirche Ligerz: Gottesdienst mit KinderKirche. Taufe von Giselle Brügger, Twann. Mit Caroline Hirt (Musik), Melanie Schumacher und Julia Keller (KinderKirche), Pfrn. Brigitte Affolter.

Pikettdienst

12. März bis 1. April: Pfr. Marc van Wijnkoop Lüthi (079 439 50 99).

Aktuelle und ausführliche Informationen immer über :

[www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch](http://www.kirche-pilgerweg-bielensee.ch)

### Paroisse catholique de La Neuveville

Dimanche 18 mars

10h Messe à l'église paroissiale 5<sup>ème</sup> dimanche de Carême

Mardi 20 mars

10h30 Liturgie de la parole à Mon Repos

Jeudi 22 mars

8h45 Messe à l'église paroissiale

Dimanche 25 mars

10h Messe des Rameaux à l'église paroissiale

Confessions individuelles après la messe

Catéchèse

Samedi 17 mars en l'église de Diesse de 17h à 18h30 : Eveil à la foi pour les enfants de 3 à 6 ans (thème : «viens faire la fête»).

Conférence

Dimanche 25 mars à 11h15 à la salle paroissiale, "Le défi de l'Autre dans un monde individualisé" par Monsieur Alain Toueg, aumônier en pastorale sociale et de la rue. Entrée libre, verre de l'amitié et collecte en fin de conférence pour un projet humanitaire.

Secrétariat de la paroisse : voir sous adresses utiles

L'assistant pastoral, Yannick Salomon, vous reçoit volontiers du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 ou à un autre moment sur rendez-vous. Merci de le contacter au 032 751 28 38 ou en cas de non réponse au 079 352 38 12. Soyez les bienvenus !

### Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

Eveil à la foi

Samedi 17 mars, 17h, église de Diesse, moment de fête pour la dernière rencontre œcuménique sur le thème de la découverte de l'église. Pour les enfants de 3 à 6 ans

Dimanche 18 mars

Culte à Nods, 10h, service de voiture (voir ci-dessous)

Culte musical

Dimanche des Rameaux 25 mars, 17h00, avec le talentueux quatuor de cuivre de la région "Fourtissimo", composé de Samuel Bichsel, Thibaud Jeannotat,

Daniel Bichsel et Cyril Perrenoud

Service de voiture

Passage à 9h35 école Prêles; 9h40 Poste Lamboing;

9h45 centre du village de Diesse quand le culte à lieu

à Nods ou La Neuveville.

Contact

Vice-président : M. Philippe Niederhauser / 032 315 19 43

Pasteur : Stéphane Rouèche

032 315 27 37 / 079 429 02 80; [stroueche@gmail.com](mailto:stroueche@gmail.com)

### Paroisse de Nods

Dimanche 18 mars

10h culte à Nods, cène

Vendredi 23 mars

9h méditation et prière à la salle de paroisse

Dimanche 25 mars

17h culte musical à Diesse

Contacts

Pasteur : Solveig Perret Almelid

078 956 76 84 - [solveig.p.a@bluewin.ch](mailto:solveig.p.a@bluewin.ch)

Catéchète professionnelle : Anne Noverraz

079 852 98 77 - [noverraz.plagne@swisslogique.ch](mailto:noverraz.plagne@swisslogique.ch)

Numéro paroissial : 032 751 70 82

Président : André Sunier

079 240 55 09 - [arosun@worldcom.ch](mailto:arosun@worldcom.ch)

### Eglise Evangélique de l'Abri, La Neuveville

Vendredi

20h groupe de jeunes

Dimanche

10h Culte avec Eric Nägele, St-Cène

Culte de l'enfance: 5<sup>ème</sup> à 8<sup>ème</sup> Harmos

Explorateurs: 1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> Harmos

Garderie

Mardi

6h30 à 7h Forum des hommes

Mercredi

9h15 à 11h Au café des dames

[www.labri.ch](http://www.labri.ch) - Tél : 032 751 36 65

### Eglise Adventiste - Services à Bienne

Samedi 17 mars

9h30 : Partage de la Parole

10h30 : Culte, pasteur Pierre Leplaténier

Mercredi 21 mars

19h30 : Réunion de prières

### Paroisse réformée Diesse-Lamboing-Prêles

#### CULTE MUSICAL AVEC FOURTISSIMO

Dimanche 25 mars 17h église de Diesse

Ils sont connus de la région et leur talent s'exprime bien au-delà. Le quatuor de cuivre «Fourtissimo» composé de Samuel Bichsel, Thibaud Jeannotat, Daniel Bichsel et Cyril Perrenoud, ravira l'assemblée lors du prochain culte des Rameaux à l'église de Diesse. Ils interpréteront, entre autres, de belles pièces de Jean-Jacques Mouret, une berceuse d'origine russe, une ballade du roi, en passant par le bien connu Kalinka.

C'est une chance de les entendre sur le Plateau, venez donc nombreux ce prochain dimanche.

*Cordiale bienvenue à chacune et chacun !*

### Reconnaître l'attaque cérébrale, réagir vite et bien.



Paralyse



Troubles de la vue



Troubles de la parole

144

Numéro d'urgence

[www.attaqueducerebrale.ch](http://www.attaqueducerebrale.ch)



Fondation Suisse de Cardiologie

Téléphone 031 388 80 80  
C.P. dans 10-65-9

## Adresses utiles

### Service de maintien à domicile (SMAD)

La Neuveville

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

### Association du service bénévole 7 sur 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?

Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)

Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.

Tél. 032 752 10 77

### Home Montagu et foyer de jour

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 761 26 96

Repas à domicile : tél. 032 751 21 05

[www.home-montagu.ch](http://www.home-montagu.ch)

### Secrétariat de la Paroisse Réformée

Nouveaux horaires : le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert

le mercredi matin de 8h30 à 11h30. Les lundis, mardis,

mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h. Le jeudi est

fermé toute la journée. Tél. 032 751 10 35, Courriel :

[info@paref2520.ch](mailto:info@paref2520.ch) N° d'urgence : 0848 20 25 20

### Secrétariat de la Paroisse Catholique

Le secrétariat de la paroisse répond à vos appels le mercredi

de 8h30 à 11h et le jeudi de 14h30 à 17h. Tél. 032 751 28 38

ou par mail : [laneuveville@cathberne.ch](mailto:laneuveville@cathberne.ch)

Site Internet : [www.cathberne.ch/laneuveville](http://www.cathberne.ch/laneuveville)

### Services industriels de La Neuveville

Service de piquet, no tél. 032 752 10 99. Uniquement pour

les urgences hors des heures d'ouverture de l'administration.

### Administration du cimetière de La Neuveville

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

### Service payant de bus durant le week-end

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00

Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

### Jura Bernois tourisme

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville. Infos et manifestations sous

[www.jurabernois.ch](http://www.jurabernois.ch). Courriel : [laneuveville@jurabernois.ch](mailto:laneuveville@jurabernois.ch)

Tél. 032 751 49 49

## Agenda / Musées

### Fondation de l'hôtel de ville / Musée, Le Landeron

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanches de 14h30

à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois

au Landeron.

### Musée d'art & d'histoire de La Neuveville

Fermeture hivernale.

Visites guidées sur demande. Renseignements :

[www.museelaneuveville.ch](http://www.museelaneuveville.ch) - [museelaneuveville@bluewin.ch](mailto:museelaneuveville@bluewin.ch)

ou Jura bernois tourisme, tél : 032 751 49 49

### Chœur Mosaïque - La Neuveville

Répétitions à la salle de la paroisse protestante à 20h,

chemin de la Raisse 3 : lundis 26 février / 5, 12, 19 mars 19

pas de répétition. 26 mars 20h AG. 2 avril pas de répétition, lundi

de Pâques. [mosaïque.jispace.ch](http://mosaïque.jispace.ch)

### Café Théâtre de la Tour de Rive - La Neuveville

Tous les spectacles sont à 20h30 (sauf indication contraire)

Samedi 24 mars Georges Chelon - chanson française

Samedi 7 avril Crazy Pony - Country

Vendredi 20 avril Bouillon - humour et Julien Paillard -

accordéon

Vendredi 4 mai Marey - pop-folk & blues-rock

**Pharmacie**  
0842 24 24 24 (gratuit)

**Médecin**

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas  
atteignable : 0900 900 024 (1.95mn Fr. à partir du  
réseau fixe)

**Dentiste**

0900 90 39 03 (1.95mn Fr. à partir du réseau fixe)  
La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles  
Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service  
dentaire d'urgence sont payables au comptant.

Consultez gratuitement  
la Feuille officielle  
[www.imprimerieducourrier.ch](http://www.imprimerieducourrier.ch)